

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

ANIMATION ET VIE DES QUARTIERS

29 / 21_180 - ASSOCIATION CONSTRUCTEURS AÉRONEFS JEUNES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Nathalie BORGHESE
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

-

référence(s) :

Commission attractivité du 14 septembre 2021

Service pilote : Direction Vie des quartiers - Citoyenneté

Autres services concernés :

Direction des affaires financières [Annexes](#)

Elu(s) référent(s) : Achille Tarricone

Achille TARRICONE, rapporteur,

L'association Constructeurs Aéronefs Jeunes initie et sensibilise depuis plus de quinze ans de jeunes Albigeois à l'aéronautique et au domaine de l'aviation en les impliquant dans des projets de construction et de rénovation d'avions et en leur proposant des formations à la pratique du vol.

Elle favorise également leur engagement citoyen en leur faisant découvrir le fonctionnement associatif et son mode de gouvernance dans lequel plusieurs jeunes se sont impliqués.

L'association a l'opportunité d'acquérir un moteur dont les caractéristiques techniques correspondent parfaitement à l'équipement de l'avion de type Jodel D9 en cours de construction.

Elle sollicite l'aide financière de la collectivité afin de pouvoir procéder à cette acquisition qu'elle ne peut seule assumer au regard de ses ressources propres.

Considérant l'intérêt local et l'originalité des actions de l'association en direction de la jeunesse et du projet de construction engagé, il est proposé de soutenir cette initiative en attribuant une subvention de 1800 euros à l'association Constructeurs Aéronefs Jeunes.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 422, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE


l'attribution d'une subvention de 1800 euros à l'association Constructeurs Aéronefs Jeunes

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 422, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants : 43

Unanimité

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 30/09/2021 
ID : 081-218100048-20210927-21_180-DE

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.